Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260320-D2026_09-DE

Département des COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREMEVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11 — Date de la convocation : 15 mars 2026
Qui ont pris part à la délibération : 11 — Date d'affichage : 15 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de TREMEVEN, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LIENNEL, Maire.

Présents : Mmes LE BOZEC Manon, LE PEN Alizée, PENVEN Adeline, FOEZON Lauryane
MM. LIENNEL Yves, RANNOU Jérôme, LE TROADEC Stéphane, VARIN Alain, LE LOUARN Mickaël, MASCLEF Olivier
Absents :
Absent excusé : Mme THIBAULT Pauline
Pouvoir : Mme THIBAULT Pauline à M LIENNEL Yves

Secrétaire de séance : Mme LE BOZEC Manon

D2026/09 : ELECTION DES ADJOINTS

CONSIDÉRANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.
CONSIDÉRANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.
CONSIDÉRANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

M le Maire lance un appel à candidatures auprès des conseillers présents.

Mme Manon LE BOZEC présente sa liste de candidats.

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

11 suffrages exprimés pour la liste de Mme Manon LE BOZEC;

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260320-D2026_09-DE

Le conseil municipal, par :

11 voix POUR,

0 ABSTENTION(S),

0 voix CONTRE,

ELIT la liste de Mme Manon LE BOZEC;

INSTALLÉS :

Mme Manon LE BOZEC en qualité de 1ère adjointe ;

M Jérôme RANNOU en qualité de 2e adjoint ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à compter de ce jour le montant de l'indemnité qui sera versée au Maire et aux membres du Conseil Municipal mensuellement, selon le tableau ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMÉVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

La secrétaire de séance :

Mme Manon LE BOZEC

Fait et délibéré à TREMEVEN
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMÉVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

La secrétaire de séance :

Mme Manon LE BOZEC